

l'occasion de poursuivre l'important débat où elle s'était engagée. On a dit que nous aurions pu nous entendre si l'amendement avait été acceptable au député qui a proposé la motion, qu'on pourrait bien appeler une motion d'épuisement, et nous, avons même déclaré qu'il serait possible de reprendre de quelque autre façon le temps perdu jusqu'ici à l'examen de cette motion. Mais cette proposition n'a pas été acceptée. A propos de cette importante question, j'insiste donc sur le danger que comporte notre façon de procéder.

Au début de chaque session, nous consacrons à d'interminables débats des heures que nous pourrions employer beaucoup plus utilement s'il était possible de fixer la date à laquelle diverses mesures législatives seront soumises à la Chambre. Nous ne serions pas obligés, comme cela est arrivé à la fin de sessions antérieures, depuis que je fais partie de la Chambre, d'étudier dans la dernière ou les deux dernières semaines de la session quelques-unes des mesures les plus importantes. Alors que le temps presse, que nombre de travaux doivent être écartés, que nous sommes saisis de bills contentieux, que les nerfs sont à vif, que le jugement des députés est affaibli, que nous sommes préoccupés de terminer avant une date ultime, en l'occurrence Noël, on nous demande d'adopter d'importantes mesures législatives.

La proposition qu'on a faite me semble raisonnable. Elle facilitera grandement l'examen raisonné d'une mesure législative des plus contentieuses. Il sied mal à la C.C.F. de proposer une tâche aussi épuisante que celle à laquelle nous astreindrait la motion qui fait l'objet de la modification à l'étude. La dernière fois que la Chambre a siégé jusqu'au matin, les membres de la C.C.F. ont affiché leur désapprobation en apportant des sandwiches à la Chambre.

M. Macdonnell (Greenwood): Et du lait.

M. Adamson: Et du lait. Cela nuit à la dignité de cette honorable Chambre. Par bravade ou par désir de faire de l'éclat, ils ont choisi de marquer de la sorte leur désapprobation. Mais ils soumettent aujourd'hui une motion,—à laquelle on a proposé l'amendement dont je parle,—qui nous imposerait des heures épuisantes. Leur conduite antérieure dénote que, normalement, ils s'élèveraient contre une motion de ce genre. Ce débat n'est pas une perte de temps. C'est un débat intéressant bien qu'il soit ennuyeux pour beaucoup de députés.

L'hon. M. Fournier: De part et d'autre.

M. Adamson: En effet. Tout ennuyeux qu'il soit, il pourrait résulter du débat que l'étude des mesures législatives à la Chambre

[M. Adamson.]

soit mieux dirigée, qu'elle soit entreprise à des heures et à des étapes convenables au cours de la session. Si le débat n'atteint que ce but, il n'aura pas eu lieu en vain. Plus le débat est ennuyeux, plus il est exaspérant, plus nous nous rendons compte que Noël approche à grand pas et que le père Noël est retenu à la Chambre...

L'hon. M. Fournier: C'est le meilleur discours que le député ait jamais prononcé.

M. Adamson: L'irritation que le débat a engendrée donnera peut-être une leçon au Gouvernement, de sorte qu'au cours des sessions futures les travaux de la Chambre seront peut-être accomplis de façon plus ordonnée. C'est pourquoi le débat est très important à ce point de vue.

La pression qu'on exerce comporte peut-être un autre danger. Au lieu de venir à Ottawa à titre de particulier pour représenter sa circonscription, à titre de membre d'une profession, à titre de personne ayant la connaissance de certaines affaires, à titre de personne prête à contribuer à la sagesse collective afin de faire partie de la voix du peuple canadien, le député devient partie d'une assemblée professionnelle. Les députés deviennent des députés d'abord et des citoyens ensuite.

M. Mutch: Parlez pour vous-même.

M. Adamson: J'ai encore une profession.

M. Mutch: Vous pourrez en avoir besoin.

M. Adamson: Pas autant que vous-même. Des députés viennent ici dans l'espoir d'être en mesure d'étudier objectivement les lois...

M. Knowles: Le député aurait-il l'obligance d'indiquer quel rapport il y a entre ce qu'il vient de dire et un projet d'amendement tendant à prolonger les séances de dix heures à minuit?

M. Mutch: Vous croyez sans doute encore aux miracles.

M. Knowles: Je signale que le député va beaucoup plus loin que ne l'autorise la portée du projet d'amendement dont il est censé parler.

M. Adamson: Je parle d'un projet d'amendement qui a pour but de prolonger les heures de séance aujourd'hui. Je souligne tout simplement que si l'on nous demande de siéger durant des heures supplémentaires, c'est parce que les travaux de la Chambre ont été mal réglés. Une des raisons de cela, c'est que beaucoup de députés sont d'abord et avant tout des parlementaires. Ils fondent leur jugement exclusivement sur l'opportunité politique, au lieu de le fonder sur des